

**510 - Actions éducatives**

**Proposition d'approbation d'un projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Service Départemental d'Incendie et Secours du Bas-Rhin et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin pour la mise en œuvre d'une initiation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de 4<sup>ème</sup> des collèges publics du département Bas-Rhin**

**Rapport n° CD/2017/029**

**Service Chef de file :**

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

**Service(s) associé(s) :**

J3 – Collèges / L6 – Emploi, innovation et dynamiques territoriales

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention tripartite à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Service Départemental d'Incendie et Secours du Bas-Rhin et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin. Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la phase test de l'initiation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de 4<sup>ème</sup> des collèges publics du département du Bas-Rhin.

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a approuvé le Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 dans lequel s'inscrit la poursuite de l'engagement du Département du Bas-Rhin en matière d'actions éducatives.

Le Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS 67) est un établissement public autonome, ayant pour mission la défense incendie, le secours à personne et la protection des biens et de l'environnement.

Dans le cadre de sa mission de diffusion et de sensibilisation à la sécurité civile et de la promotion du volontariat, en particulier en milieu scolaire, le SDIS 67 s'est engagé dans une action d'initiation aux gestes qui sauvent à destination des élèves de collège.

Une première phase test a été conduite durant l'année scolaire 2015-2016 dans les classes de 6<sup>ème</sup> de quatre collèges publics du département (Collège du Ried à Bischheim, Collège Maurois à Bischwiller, Collège Copernic à Duttlenheim, Collège Foch à Haguenau).

Suite au retour d'expérience réalisé après cette phase test, le SDIS 67, en partenariat avec le Département du Bas-Rhin et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin (DSDEN 67), propose une nouvelle phase test pour l'année scolaire 2017-2018, cette fois dans les classes de 4<sup>ème</sup> de douze collèges publics du département, basée sur une convention de partenariat tripartite, dont le projet figure en annexe au présent rapport.

Le projet de convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la phase test de l'initiation aux gestes qui sauvent auprès de ces élèves de 4<sup>ème</sup>.

L'objectif général de cette initiation est de permettre à l'élève de 4<sup>ème</sup> d'être un citoyen acteur de la sécurité civile en :

- connaissant les acteurs du secours et les numéros d'urgence à composer,
- étant capable de passer un message d'alerte,
- étant capable de se protéger soi-même, de protéger les victimes et les tiers,

- étant capable de secourir une victime inconsciente et une victime inconsciente qui ne respire plus,
- étant capable de secourir une personne victime d'hémorragie.

Les modules de la formation qui seront mis en œuvre sont ceux prévus dans le Guide Pédagogique « Sensibilisation aux gestes et comportements qui sauvent » édité par le Ministère de l'Intérieur.

La phase test prévoit la mise en œuvre par le SDIS 67, au cours de l'année scolaire 2017/2018, d'une séance d'initiation aux gestes qui sauvent auprès des élèves de chaque classe de 4<sup>ème</sup> des douze collèges du Bas-Rhin suivants, dont la liste a été arrêtée de façon concertée entre le Département du Bas-Rhin, le SDIS 67 et la DSDEN 67, dans un souci d'une répartition territorialement équilibrée.

Territoire Ouest :

Collège Suzanne Lalique-Haviland de Wingen-sur-Moder  
Collège Les Sources de Saverne

Territoire Nord :

Collège Charles de Gaulle de Seltz  
Collège Kléber de Haguenau

Territoire Sud :

Collège Haute-Bruche de Schirmeck  
Collège Herrade de Landsberg de Rosheim  
Collège Mentel de Sélestat

Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Collège Hans Arp de Strasbourg  
Collège Sophie Germain de Strasbourg  
Collège Jules Hoffmann de Strasbourg  
Collège Louise Weiss de Strasbourg  
Collège Galilée de Lingolsheim

La phase test devrait se dérouler entre le 6 novembre et le 22 décembre 2017. Il est proposé de la démarrer avec une semaine de lancement, par une opération spécifique dans quatre établissements :

Ouest : collège les Sources de Saverne  
Nord : collège Kléber de Haguenau  
Sud : collège Mentel de Sélestat  
EMS : collège Galilée de Lingolsheim.

Au terme de la phase test, les parties procèderont conjointement à une évaluation dont les résultats alimenteront les réflexions sur une éventuelle généralisation de ces séances d'initiation à tous les collèges du Bas-Rhin.

Les modalités d'engagement du Département proposées dans la convention sont les suivantes :

- Le Département désigne au sein de ses services un correspondant qui sera l'interlocuteur permanent des correspondants du SDIS 67 et de la DSDEN 67.
- Le Département s'engage à mettre à disposition gracieusement les locaux et les équipements nécessaires dont il est propriétaire dans les collèges.
- Le Département s'engage à éditer les attestations aux élèves qui auront participé à l'initiation aux gestes qui sauvent.
- Le Département s'engage à communiquer sur ce partenariat et autour de ces séances d'initiation. Il s'engage par ailleurs à promouvoir cette action dans le Conseil d'administration des collèges.
- Le Département propose d'intégrer ces actions dans les Projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS) là où ils seront mis en œuvre.

La convention, dont le projet est joint en annexe, prendrait effet à compter de la date de sa signature. Le terme de la convention serait fixé au 30 juin 2018. Elle pourra être prolongée pour la généralisation de l'initiation aux gestes qui sauvent, par voie d'avenant. Il est proposé que le Conseil Départemental donne délégation à la Commission permanente pour l'approbation de tout acte lié à la mise en œuvre de cette initiation aux gestes qui sauvent, notamment dans l'hypothèse d'une généralisation et de l'adoption d'un avenant pour prolonger la présente convention.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Éducation réunie le 11 mai 2017 a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'Enfance, de la famille et de l'éducation, le Conseil Départemental:*

- approuve les termes du projet de convention de partenariat en faveur des élèves de 4ème des collèges du Bas-Rhin pour l'initiation aux gestes qui sauvent à conclure avec le SDIS67 et la DSDEN67, joint en annexe, et notamment la mise à disposition gracieuse des locaux et équipements nécessaires dont le Département est propriétaire dans les collèges,*
- autorise le président du Conseil Départemental à signer la convention,*
- décide de donner délégation à la Commission permanente du Conseil Départemental pour l'approbation de tout acte lié à la mise en œuvre de la convention de partenariat, notamment de tout avenant à la convention.*

Strasbourg, le 07/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY